



SYNTEF-CFDT
Syndicat National Travail Emploi Formation

Ministère du Travail, de l'Emploi,
de la Formation Professionnelle
et du Dialogue Social

ANACT

Fédération PSTE



CT MINISTERIEL DU 12 FÉVRIER 2015

Le **BLOG** www.syntef-cfdt.com est accessible depuis n'importe quel poste internet depuis chez vous ou depuis l'intranet du Ministère.

N'hésitez pas à nous contacter et nous poser vos questions à l'adresse suivante :
syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration préalable de la CFDT

- **Ambiance dans les services**

L'ambiance dans les services n'est pas à l'euphorie.

Les agents ont de nombreuses interrogations sur l'avenir des missions de service public qu'ils vont porter et sur l'organisation des services déconcentrés dans le cadre de la réforme territoriale. Au même moment, un tiers des agents du ministère du travail ne recevait que des miettes lors de la distribution des reliquats.

Sur le champ travail, la réforme de l'Inspection du travail se met en œuvre avec peine du fait de la lenteur de la mise en œuvre du PTE, de tentatives locales de déstabilisation et d'une coordination verticale trop souvent encore défailante.

Dans ce cadre, les RUC se voient de plus en plus souvent exposés à des violences inacceptables pour lesquelles nous demandons des réponses adaptées et un soutien hiérarchique sans faille.

Enfin, concernant les effectifs de référence en général, leur baisse constante dans toutes les régions n'est guère rassurante y compris pour les services régaliens de contrôle qui pourraient être aussi touchés en 2016.

- **Sur la réforme territoriale**

De grands mouvements structuraux sont en œuvre en termes de missions, de gestion des mesures, de fusion, de relocalisation et donc de mobilités. Sans que l'administration ne communique sur ces mouvements majeurs. C'est une faute.

La réforme territoriale pourrait impacter nos organisations et nos métiers, en particulier sur le champ de l'emploi. Jamais l'avenir pour ces services n'a été aussi incertain et les craintes aussi fortes sur la pérennité des missions et des emplois qui y sont affectés.

La CFDT sera vigilante. Nous défendrons l'Etat comme pilier de la politique de l'emploi et donc le maintien du pôle 3^E y compris sur son versant développement économique. La CFDT s'investira pleinement pour assurer le maintien de ces missions au sein des DIRECCTE.

Nous dénonçons donc clairement l'article 3ter issu d'une proposition d'amendement de la Loi NOTRE qui introduit la possibilité de régionalisation du Service Public de l'Emploi par voie d'expérimentation. Nous y sommes fermement opposés et nous demandons au gouvernement de se positionner clairement sur ce point.

Par ailleurs, l'affaiblissement ou la disparition pure et simple des services Emploi et Développement Economique au sein des DIRECCTE marquerait une grave rupture du nécessaire lien travail et emploi et affaiblirait aussi durablement l'Inspection du travail. Il n'y a pas de partition des DIRECCTE, tous les services sont concernés.

Enfin, nous voulons avoir des assurances quant à l'avenir des services support. En effet, les Préfets exercent de fortes pressions pour que les services support de l'ensemble des services déconcentrés donc des DIRECCTE soient gérés au sein d'une plateforme régionale à la main du ministère de l'intérieur. Outre l'in vraisemblance d'une telle plateforme qui serait manifestement ingérable, les agents y perdraient beaucoup en termes de proximité et d'efficacité, quant au dialogue social, parions qu'il deviendrait strictement inexistant. Nous défendons fermement le maintien des services support au sein des DIRECCTE.

Nous n'oublions pas non plus les services études statistiques et évaluation qui doivent jouer un rôle important pour développer les nécessaires évaluations fines des mesures publiques et la prospective sur les territoires. La CFDT pense, à ce titre, qu'un renforcement de ces services est nécessaire afin d'établir des stratégies publiques.

A ce titre, la CFDT rappelle qu'aucune stratégie cohérente de l'Etat ne serait possible si nos missions devaient être disloquées.

- **Sur la revue des missions**

Cette démarche aurait pu être intéressante mais son organisation sur les territoires concernés n'a pas pu aboutir en raison des délais trop courts pour que quiconque puisse réellement investir sérieusement la question.

Nous souhaitons savoir quels étaient les objectifs et les résultats attendus et nous demandons qu'un retour nous soit fait d'abord dans les CTR concernés et qu'ensuite une synthèse – Etat des lieux et préconisations – soit établie et présentée au CTM.

- **Sur la réforme de l'inspection du travail**

Aujourd'hui, la charge de travail dans les sections est rendue importante par la récurrente instabilité des organisations. Cette instabilité est alimentée par le plan de transformation d'emploi et le sous effectif de contrôle des entreprises de plus de 50 salariés.

Cette instabilité est également alimentée par la volonté de quelques uns qui refusent de mettre en œuvre cette réforme au dépend des autres agents et surtout des salariés. Ces positionnements pouvant conduire à des menaces écrites, des agressions verbales voire physiques et des violations répétées des règles de neutralité du service public.

Quoi qu'il en soit, cette instabilité persistera tant que la cible de la totale transformation d'emploi des Contrôleurs du Travail inscrits au PTE n'aura pas été atteinte.

Ainsi, l'accélération du PTE qui a toujours été une évidence pour la CFDT, est aujourd'hui une nécessité qui doit trouver une réponse sans délai.

La transformation d'emploi des contrôleurs en Inspecteurs du travail est soumise aux règles statutaires de la fonction publique et ne peut échapper à la mise en œuvre d'un l'examen professionnel. La CFDT est attachée au statut de la fonction publique.

Il n'en demeure pas moins qu'une accélération du PTE est possible via une extension du tableau d'avancement. La CFDT le revendique depuis plusieurs mois. Cette extension ne devrait pas se cantonner à la clause de sauvegarde qui ne fait que doubler le nombre de bénéficiaires. Nous souhaitons que les recrutements exceptionnels qui avaient eu lieu au début des années 90 soient réitérés.

L'instabilité persistera aussi tant que les Contrôleurs du Travail continueront à vider les services emploi et qu'ils ne pourront choisir de rester sur leur pôle. Nous rappelons pour la nième fois que les agents doivent avoir le choix des affectations. Cette ouverture permettrait aussi de faire sauter en partie les problèmes de plus en plus fréquents de congestion concernant les affectations en section.

La DRH nous avait assurée que ce serait possible à terme. Qu'en est-il ? La CFDT rappelle que le principe de non mobilité doit être garanti.

La réforme pose un problème que la CFDT a toujours souligné, celui des moyens mis en œuvre pour la mener à bien.

Par ailleurs, la formation des nombreux Contrôleurs du travail en charge des établissements de + de 50 salariés doit être renforcée. Et là encore, il n'est pas certain que l'INTEFP puisse faire totalement face à la montée en charge des besoins en formations initiales et continues. Elle manque de formateurs, de moyens matériels et de ressources pour satisfaire les besoins.

Toujours concernant les sections, il y a clairement une insuffisance de pilotage à l'échelon du pôle T liée aussi à l'attentisme de la DGT dans la mise en œuvre des actions de travail collectif. Cette absence de dynamique et de pilotage conduit les agents à s'impatiser.

- **Sur les effectifs**

La CFDT constate la baisse continue des effectifs. Or les missions sont de plus en plus lourdes quel que soit le pôle.

Comparativement, les autres opérateurs comme Pôle Emploi ou les Missions Locales bénéficient systématiquement d'emplois supplémentaires lorsque de nouvelles mesures leur sont confiées ou les chiffres du chômage sont mauvais.

L'assèchement de la masse salariale met en péril l'efficacité de l'Etat et le service public rendu aux usagers ; elle fait aussi peser des risques psychosociaux.

Ainsi la CFDT vous demande quel est la mise en adéquation des missions avec les effectifs ? Nous demandons donc les perspectives 2015 / 2016 avec les calculs des hypothèses.

Enfin, nous reviendrons sur les éléments présentés dans le document intitulés bilan social 2013 qui figureront les bases des revendications RH de notre syndicat.



WWW.SYNTEF-CFDT.COM